



SPANC
Service Public d'Assainissement Non Collectif
Le village
05160 Saint-Apollinaire
Tel : 04.92.44.22.33/ Fax : 04.92.44.28.11
Email: mairie.st-apolinaire@orange.fr

Demande d'Installation d'une filière d'Assainissement Non Collectif (ANC)

Encart réservé à l'administration :

N° de dossier :

Propriétaire :

Permanences téléphoniques du service technique :

- Du lundi au vendredi
- De 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Accueil physique sur Rendez-Vous :

Bureau d'Études AQU'ITER
Parc Technologique Micropolis – Bât La Berardie
05000 Gap
Tel : 04.92.49.94.10 – 06.70.12.29.52
Email : julientessier@aquiter.fr

Informations sur la procédure administrative à suivre

1^{ère} étape :

Récupérer en Mairie les documents suivants :

- La présente **demande d'installation d'une filière d'Assainissement Non Collectif (ANC)**
- Le **règlement du SPANC** sur le territoire, la plaquette de communication et le guide d'entretien
- Les **notices explicatives** (subventions, liste des bureaux d'études de sol, contenu d'une étude de sol)

2^{ème} étape :

Faire réaliser l'étude dite "de sol et de filière d'ANC" conforme aux exigences minimales mentionnées dans la notice explicative et dans le règlement

3^{ème} étape : Instruction de la conception de votre projet d'assainissement

Transmettre au service technique (par courrier ou lors d'un RDV physique) les documents suivants :

- La **demande d'installation pré-remplie (partie administrative à minima)**
- Le **rapport papier d'étude de sol et de filière d'ANC**
- Le **projet de dépôts de Permis de Construire** (plans de niveaux du bâti et plan de masse faisant figurer l'implantation du bâti sur le terrain)

4^{ème} étape :

Réception de l'attestation de conception de votre filière d'ANC.

Prendre contact avec le service assainissement non collectif du Conseil Général 05 pour la demande de subvention (04.92.40.38.00).

Vous pourrez alors démarrer les travaux d'assainissement

5^{ème} étape : Phase travaux & contrôle d'exécution

- **Contactez le service technique pour convenir d'un RDV avant remblaiement des ouvrages d'assainissement**

- Prendre des photos
- Conserver soigneusement les factures et les fiches techniques des éléments mis en place (fosse, bac à graisse, sables siliceux....)

6^{ème} étape : Réception de l'attestation de conformité de votre filière d'ANC.

